

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS

## SEPTEMBRE 2019

NUMERO SPECIAL N° 89

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

**<http://www.manche.gouv.fr>**

**Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE..... 2**  
*Arrêté du 06 septembre 2019 relatif au cahier des charges expérimentation vaccination anti-grippale des professionnels de santé..... 2*

---

**AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

---

*Arrêté du 06 septembre 2019 relatif au cahier des charges expérimentation vaccination anti-grippale des professionnels de santé*



## La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le code de la santé publique, et notamment son article L.3111-1 ;

VU la loi n°2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019, notamment son article 61 ;

VU le décret n° 2019-713 du 5 juillet 2019 relatif à l'expérimentation pour le développement de la vaccination contre la grippe saisonnière des professionnels de santé et des personnels soignants exerçant ou intervenant en établissements de santé et en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

VU l'arrêté du 1er juillet 2019 fixant la liste des régions participant à l'expérimentation mise en place par l'article 61 de la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019.

### ARRETE

**Article 1er :** L'expérimentation, en Normandie, de la vaccination contre la grippe saisonnière des professionnels de santé et des personnels soignants exerçant ou intervenant en établissements de santé et en établissements d'hébergement pour personnes âgées sera mise en œuvre conformément au cahier des charges joint en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Cet arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois suivant la notification :

- d'un recours administratif, soit gracieux auprès de madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, Espace Claude Monet, place Jean Nouzille – CS 55035 – 14050 CAEN Cedex, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, DGOS, 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc, BP 25086, 14050 CAEN cedex

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télérécourse citoyen, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :** La Directrice de la santé publique de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat de la préfecture de région.

Caen, le 6 septembre 2019

La directrice générale

Christine GARDEL

